

LE PARCOURS DANS LA PCO

Inquiétudes sur le développement de votre enfant

Pas d'avance de frais

Consultation médicale

Si suspicion TND
Orientation PCO

Analyse de la situation par la PCO

Prescription de bilans et examens

Diagnostic

Mise en place d'un parcours de soins coordonné en lien avec la famille et les professionnels

La coordinatrice de la PCO vous accompagne dans chacune des étapes (accueil, information, orientation)



Scannez-moi !

<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/enfance-famille/platforme-de-coordination-et-dorientation-tnd-pco>

NOUS CONTACTER

cd24.pco@dordogne.fr

05 53 02 02 99

PCO

Cité Administrative Bugeaud

CS70010

24016 PERIGUEUX CEDEX

OUVERTURE

Lundi - Mercredi

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi - Jeudi - Vendredi

De 9h à 12h

PLATFORME DE COORDINATION des Troubles du Neuro- Développement PCO



Votre enfant est âgé de 0 à 7 ans, il présente des signes qui vous inquiètent dans son comportement et son développement ?

Une équipe de professionnels qualifiés est à votre disposition pour faciliter l'organisation d'un dépistage des troubles du neuro-développement et coordonner des prises en charge adaptées à votre enfant.

C'est quoi les TND ?

Les troubles du neuro-développement (TND) peuvent apparaître dès le plus jeune âge.

Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif et/ou psychomoteur, et engendrent des répercussions sur le comportement de l'enfant.

Quels sont les signes d'alertes ?

Certains signes peuvent vous alerter :

- **Votre bébé** ne tient pas sa tête à 6 mois, ne se met pas en position assise seul à 12 mois, ne marche pas à 20 mois...
- Ne babille pas, ne vous sourit pas, ne vous regarde pas ou peu, ne fait pas de gestes sociaux ou d'imitation (bravo, au revoir...).
- Présente des troubles du sommeil importants.
- Pleure de manière inconsolable et fréquemment.
- **Votre enfant** a une forte intolérance à la frustration avec mise en danger et agressivité.
- Présente des troubles alimentaires (refus des morceaux, de certaines textures...).
- Ne s'intéresse pas aux jeux d'encastrement, empilage, puzzle, gribouillage...
- A des difficultés à s'engager dans les échanges avec les enfants ou les adultes.
- Montre des difficultés pour s'adapter ou apprendre à l'école.

Ne pas perdre de temps...

L'identification rapide des écarts inhabituels de développement de l'enfant est importante.

Elle peut se faire par :

- Les parents et l'entourage proche.
- Les professionnels de la petite enfance.
- Les professionnels de l'Éducation Nationale.
- Un médecin ou autres professionnels de santé.

Elle permet une prise en charge précoce de l'enfant et une amélioration de son comportement.

Consulter un médecin

Toute inquiétude doit amener à une consultation avec votre médecin traitant, médecin de Protection Maternelle et Infantile, pédiatre ou médecin scolaire qui pourra ainsi orienter votre enfant vers la plateforme s'il le juge nécessaire.

Cette consultation de repérage confirmera ou non la présence d'éléments évoquant un TND par le biais du remplissage d'un livret spécifique, qu'il pourra ensuite transmettre à la plateforme qui étudiera la demande.



Avec quels professionnels ?

La plateforme est composée d'un médecin, deux coordinatrices de parcours et d'une gestionnaire administrative et financière.

Elle s'appuie sur un réseau de professionnels qualifiés dans le repérage précoce des troubles du neuro-développement de l'enfant.

- Equipes de structures-médoco-sociales publiques et associatives.
- Et de libéraux : Psychologues, psychomotricien(ne)s, ergothérapeutes, orthophonistes...

La plateforme s'assure de la sensibilisation des médecins généralistes, de PMI, pédiatres, des professionnels de la petite enfance, des équipes scolaires, au repérage des troubles de l'enfant.

Prise en charge financière

Pas d'avance de frais.

Dans le cadre de la PCO, tous les bilans et interventions sont pris en charge (forfait d'intervention précoce).

- Par l'assurance maladie pour les professionnels libéraux qui ne sont pas habituellement remboursés : psychologue, psychomotricien, et ergothérapeute.
- Par les établissements de structures médico-sociales dont les professionnels assurent des bilans et soins.